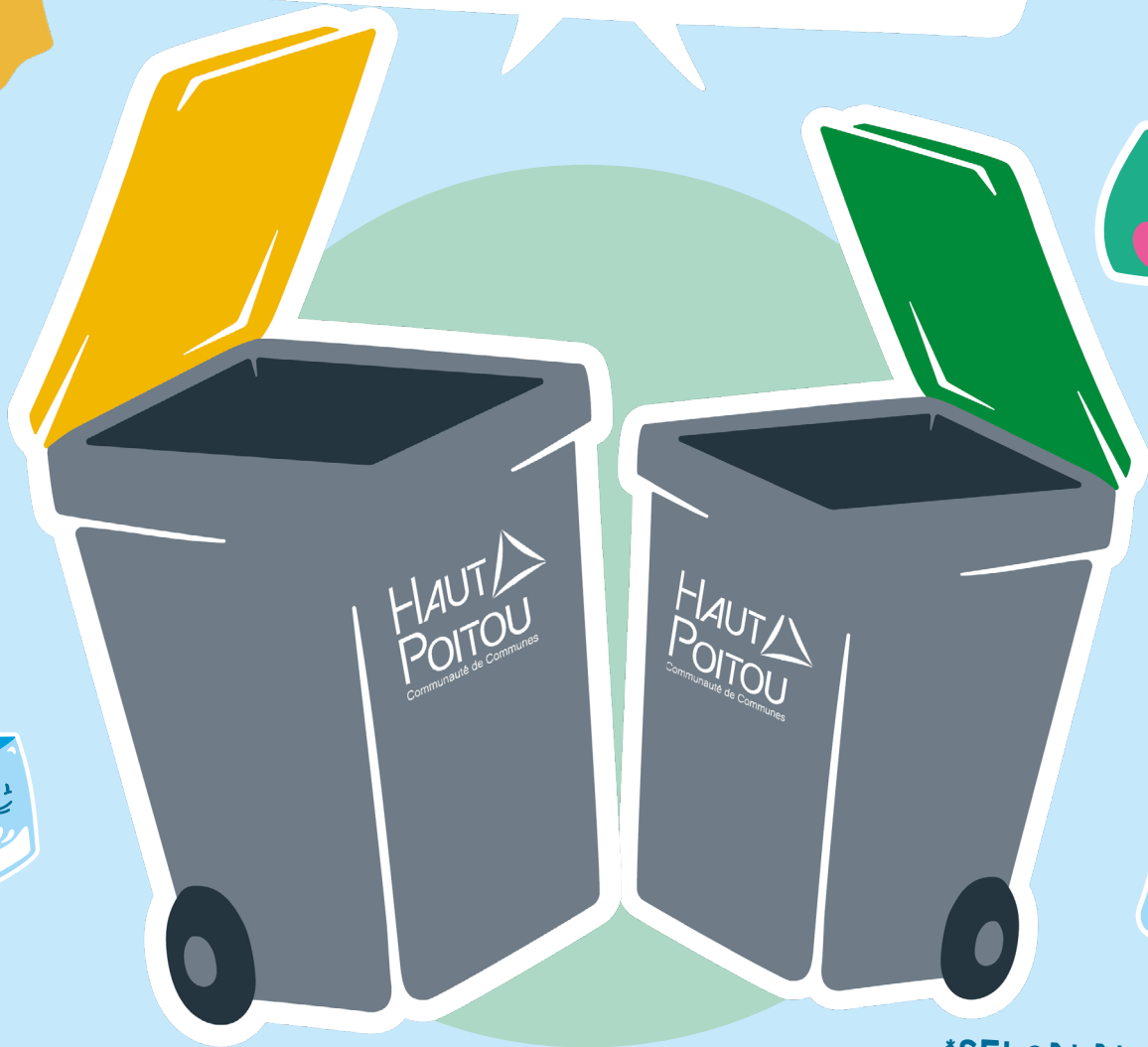


Janvier 2025

L'actu du HAUT-POITOU

Votre bulletin d'information intercommunal N°17

À PARTIR DU
27 JANVIER 2025,
ON EST DE SORTIE !*



*SELON NOTRE JOUR
DE COLLECTE

cc-hautpoitou.fr



HAUT-POITOU
Communauté de Communes

**AMBITION
ZÉRO
DÉCHET**



CITEO

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agri - Mobilier - Accléner

**PRÉFET
DE LA VIENNE**
Département
Égalité
Territoires
Ruralité

l'édito



Une collecte harmonisée et optimisée !

Après la création du Service Relation à l'Usager et la mise en place des nouvelles modalités d'accès en déchetterie, notre stratégie « Ambition Zéro Déchet » franchit un nouveau cap. En 2025, l'harmonisation et la modernisation du système de collecte sera notre priorité.

Nouveaux bacs pour la collecte en porte-à-porte, nouveaux circuits, nouveaux calendriers de collecte, nouvelles fréquences, mécanisation progressive à l'aide de véhicules équipés de « bras automatisé ». Toutefois, dans certains secteurs, la collecte dite classique, effectuée par des rippeurs, restera encore effective.

Tous ces changements répondent à un double enjeu :

- Harmoniser les consignes et les tournées à l'échelle des 27 communes, en fonction des volumes produits ;
- Optimiser la collecte, en facilitant le travail des agents (mécanisation) et en maîtrisant les coûts (tournées des camions, adaptation à la baisse des volumes produits...)

Ces changements nécessaires impliquent de nouvelles habitudes au sein des foyers. C'est pourquoi, à travers ce bulletin comme avec le Service Relation à l'Usager, le service déchets ménagers de la CC du Haut-Poitou reste à votre disposition et à votre écoute.

Pour la préservation de notre cadre de vie et de notre environnement, la réduction des déchets ménagers est l'affaire de tous !

Benoît PRINÇAY,
Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou

Sommaire

- Vos nouveaux bacs **3**
- Nouvelle collecte, nouvelles habitudes ! **4**
- Les bons gestes pour bien trier **6**
- Le calendrier de collecte **8**

HAUT-POITOU
Communauté de Communes

10 avenue de l'Europe
86 170 Neuville-de-Poitou
05 49 51 93 07
contact@cc-hautpoitou.fr
cc-hautpoitou.fr

Directeur de la publication : Benoît PRINÇAY - Conception : CCHP - Impression : Imprimerie Nouvelle (86)
Illustrations : CC du Haut-Poitou / Agence Giboulées / CANVA
Imprimé à 19 500 exemplaires - Tous les papiers se recyclent - Décembre 2024

VOS NOUVEAUX BACS

ON SORT À PARTIR DU 27 JANVIER !

Dans le cadre des nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers, les foyers équipés disposent désormais de 2 bacs :

- L'un pour les ordures ménagères (couvercle vert)
- L'autre pour les emballages (couvercle jaune).

Quelle est la taille de mes nouveaux bacs ?

La taille des bacs correspond au nombre de personnes vivant dans le foyer, et prend en compte les nouvelles pratiques de tri observées sur le territoire. Par exemple **en compostant les biodéchets, les usagers peuvent diminuer leurs ordures ménagères de près de 40 %.**



Quand utiliser mes nouveaux bacs ?

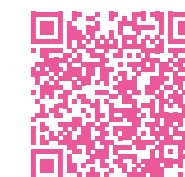
Les nouveaux bacs devront être utilisés **à partir du 27 janvier 2025** (retrouvez votre jour de collecte par commune page 8), dans le cadre de la mise en place des nouvelles tournées.

Les usagers déjà concernés par la collecte en bac individuel ont déjà pu utiliser leur nouveau bac d'ordures ménagères (couvercle vert).

À noter : les bacs sans puce ne pourront pas être collectés ! Si vous n'avez pas reçu vos bacs, contactez le service relation à l'usager : 05 19 08 19 47 / dechets@cc-hautpoitou.fr.

Pourquoi les nouveaux bacs sont-ils équipés de puces d'identification ?

Les puces électroniques permettent d'associer un bac à une adresse et de mieux gérer le parc des bacs mis à disposition par la Communauté de Communes. Ce système d'identification favorise une meilleure connaissance des volumes produits et des flux de déchets. Il permet également aux usagers de suivre le volume de déchets collectés grâce à leur espace web individuel.



Bien entretenir mes bacs

Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte et rentrés dès que possible après le passage de la collecte. Pour éviter les odeurs et préserver la santé des agents, veillez à bien fermer les sacs d'ordures ménagères et à nettoyer régulièrement vos bacs.

Rappels

Dans le bac jaune :
pas de sac, mettre les emballages en vrac !

Ne pas imbriquer les emballages !

Vous pouvez compacter les emballages pour un gain de place dans le bac.



EN VRAC DANS LE BAC !

NOUVELLE COLLECTE, NOUVELLES HABITUDES !

Doter les 20 000 foyers du territoire de nouveaux bacs, c'est permettre une modernisation du service public de collecte des déchets. Les circuits de collecte ont été repensés et optimisés avec la mise en circulation de véhicules équipés de « bras automatisés ». La mécanisation de la collecte implique de nouvelles habitudes...

Comment positionner mes bacs ?

L'automatisation de la collecte repose sur l'utilisation de camions équipés de bras automatisés. Il faudra ainsi veiller à bien positionner vos bacs sur la voie publique/espace public : poignée côté maison, espacés des murs et clôtures. Un écart entre les bacs est nécessaire.

Assurez-vous également de ne pas trop remplir vos bacs car, s'ils débordent, des déchets risquent de tomber au sol lors de la collecte.

De quel côté de la voie déposer mes bacs ?

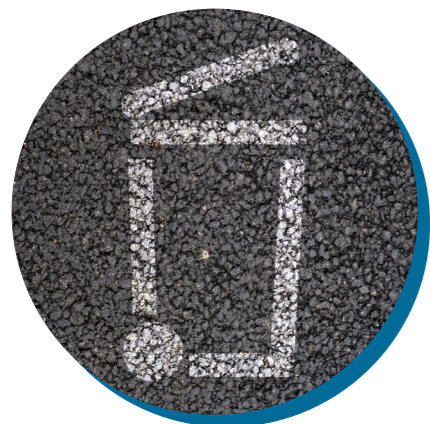
Un côté de la voie vous sera indiqué par un marquage au sol. Veillez à déposer votre bac du côté indiqué par ce marquage. Pour les habitations situées dans des rues inaccessibles aux bennes de collecte, amenez vos bacs au point de collecte le plus proche.

Quand sortir mes bacs ?

La veille du jour de collecte. Les bacs jaunes (emballages) et verts (ordures ménagères) sont dorénavant ramassés tous les 15 jours (retrouvez votre jour de collecte par commune page 8). Sortez vos bacs, la veille du jour de collecte.

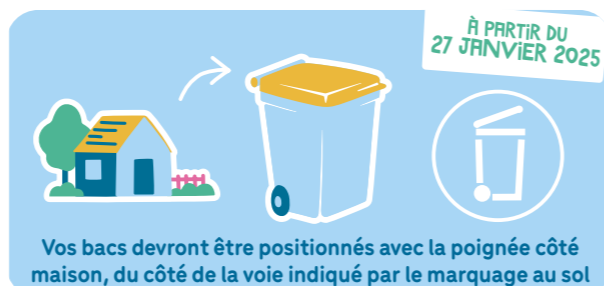
Qu'est-ce que la collecte mécanisée ?

La collecte mécanisée s'effectue à l'aide d'un véhicule à bras motorisé et ne nécessite donc pas d'intervention humaine à l'arrière du camion.

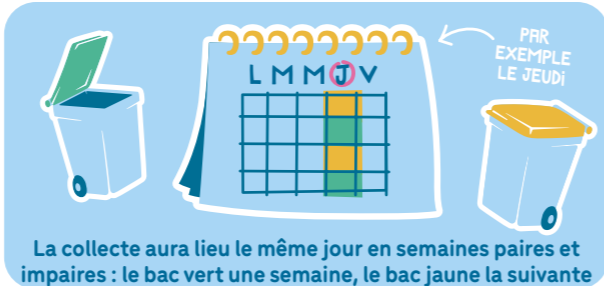


Ce marquage au sol vous indique le côté de la rue pour déposer vos bacs

Vous avez des bacs individuels ?



Vous avez des bacs individuels et habitez dans une rue non accessible aux bennes de collecte ?



PRINTEMPS 2025 : les points d'apport volontaire ordures ménagères et emballages

Pour l'habitat collectif et certains secteurs où le camion de collecte ne pourra pas circuler, les emballages et les ordures ménagères devront être déposés dans les points d'apport volontaire à l'aide de la carte d'accès ou du QR code. Chaque commune sera équipée d'un ou plusieurs points d'apport volontaire.

En attendant le printemps 2025 et le déploiement des points d'apport volontaire, la collecte est maintenue en bacs collectifs pour ces habitants.

Vous habitez dans un logement collectif et/ou n'avez pas de bacs individuels ?



La prévention et les biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la réglementation impose de retirer les biodéchets des ordures ménagères.

Pour se faire, les habitants du Haut-Poitou peuvent composter leurs déchets alimentaires, en tas, en composteur individuel et utiliser le terreau obtenu pour son potager ou son jardin.

En 2025, des **composteurs collectifs** seront installés dans les communes pour répondre aux besoins des usagers qui ne possèdent pas d'espace vert.

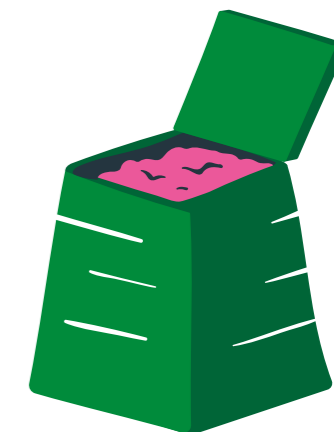
QUOI COMPOSTER ?

- Les déchets de cuisine (2/3 des apports) : épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, essuie-tout, cartons bruns, marc de café, thé, cendres...
- Les déchets du jardin (1/3 des apports) : feuilles, fleurs fanées, petites branches, gazon, paille...



L'alternative au composteur ?

Accueillir des poules dans votre jardin est une bonne alternative au composteur. Vous pouvez également vous lancer dans le lombricompostage.



30%
DE MATIÈRES EN MOINS
DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

KIT DE COMPOSTAGE

Pour rappel, la Communauté de Communes met à votre disposition des composteurs individuels. Une participation de 15 euros vous sera demandée. 05 19 08 19 47 / dechets@cc-hautpoitou.fr



BIENTÔT
DES COMPOSTEURS
COLLECTIFS

LES BONS GESTES POUR BIEN TRIER

DANS LE BAC JAUNE Tous les emballages



À SAVOIR

- Sans sac jaune
- Non imbriqués
- Inutile de laver les emballages

DANS LES BORNES BLEUES Tous les papiers



À SAVOIR

- Sauf les papiers souillés et gras (ordures ménagères)
- Sauf le papier peint (déchetterie)

DANS LES BORNES VERTES Les emballages en verre



À SAVOIR

- Sauf les couvercles (bac jaune)
- Sauf la vaisselle, la porcelaine et les ampoules (déchetteries)

DANS LE COMPOSTEUR INDIVIDUEL OU COLLECTIF Les déchets de cuisine et de jardin



DANS LE BAC ORDURES MÉNAGÈRES

Le reste



À SAVOIR

- A déposer dans des sacs fermés

Avant de jeter, pensez au réemploi ou aux dons !

DANS LES DÉCHETTERIES

Les déchets dangereux



Le mobilier



Les équipements électroniques et électriques (DEEE)



NOUVEAU !

Les déchets végétaux



Le bois



Les articles de bricolage et de jardinage



NOUVEAU !

Les gravats



Les jeux et jouets



Les cartons bruns



Les pneus



Le polystyrène



et aussi : le tout-venant, les huisseries, les huiles...

Les déchetteries du territoire sont accessibles grâce à votre carte ou votre QR code.



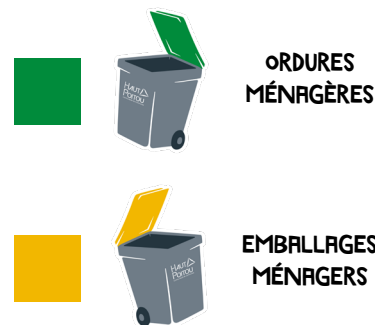
LES INTERDITS

- L'amiante et les extincteurs doivent être déposés auprès de repreneurs privés.
- Les bouteilles de gaz et d'hélium font l'objet d'une consigne auprès des revendeurs.
- Les médicaments doivent être déposés en pharmacie.
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : aiguilles, seringues, lames... doivent faire l'objet d'un traitement spécial.

LE CALENDRIER DE COLLECTE

Repérez votre commune, le jour (L / M / M...), puis la semaine paire ou impaire du calendrier vous indique quand vous serez collecté.

	SEMAINE IMPAIRE					SEMAINE PAIRE				
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
AMBERRE	■					■				
AVANTON				■					■	
AYRON				■					■	
BOIVRE-LA-VALLÉE			■					■		
CHABOURNAY	■					■				
CHALANDRAY			■					■		
CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU					■					■
CHERVES			■					■		
CHIRÉ-EN-MONTREUIL				■						■
CHOUPPES	■					■				
CISSÉ		■					■			
COUSSAY	■					■				
CUHON	■					■				
FROZES			■					■		
LATILLÉ				■					■	
MAILLÉ	■					■				
MAISONNEUVE			■					■		
MASSOGNES		■					■			
MIREBEAU	■					■				
NEUVILLE-DE-POITOU				■						■
QUINÇAY			■					■		
SAINT-MARTIN-LA-PALLU (CHÉNECHÉ, BLASLAY, VARENNES, VENDEUVRE-DU-POITOU)		■					■			
SAINT-MARTIN-LA-PALLU (CHARRAIS-ETABLES)					■					■
THURAGEAU	■					■				
VILLIERS	■					■				
VOUILLÉ				■					■	
VOUZAILLES		■					■			
YVERSAY				■					■	



SEMAINE IMPAIRE / SEMAINE PAIRE

Repérez la semaine paire ou impaire dans un calendrier.

janv. 2025	févr. 2025	mars 2025	avr. 2025
1 M	1 S	1 S	1 M
2 J	2 D	2 D	2 M
3 V	3 L	3 L	3 J
4 S	4 M	4 M	4 V
5 D	5 M	5 M	5 S
6 L	6 J	6 J	6 D
7 M	7 V	7 V	7 L
8 M	8 S	8 S	8 M
9 J	9 D	9 D	9 M
10 V	10 L	10 L	10 J
11 S	11 M	11 M	11 V
12 D	12 M	12 **	

RELATION À L'USAGER

La Communauté de Communes a créé un espace usager permettant aux habitants du Haut-Poitou de renseigner la CC du Haut-Poitou sur leur foyer (nombre d'habitants, superficie...), de recevoir leur carte de déchetterie, et aussi de connaître le nombre de passages en déchetteries et le nombre de levées de leurs bacs emballages et déchets ménagers.

Le service est également à votre disposition pour répondre à toutes vos questions :

05 19 08 19 47

dechets@cc-hautpoitou.fr

10 avenue de l'Europe
86170 Neuville-de-Poitou

Rendez-vous sur
votre espace usager

